



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

FIA - Fonds d'Initiatives Associatives

Le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) est un dispositif de soutien aux initiatives associatives dans le cadre de la Politique de la ville, qui a pour objectif de revaloriser **les zones urbaines en difficulté** et de **réduire les inégalités entre les territoires**. Le FIA favorise, grâce à une aide financière, les projets des associations sur la ville d'Aubervilliers.

Une commission d'attribution de subvention, composée de 2 représentants de l'association Aubertquartiers, 2 représentants du Conseil Local de la Vie Associative (CLVA), 2 élus municipaux et 2 représentants de l'Etat, décide de l'attribution des subventions.

Quelles associations peuvent présenter un projet ?

Toutes les associations développant des actions à Aubervilliers et pour ses habitants.

Pour quel projet ?

Un projet qui s'inscrit dans une ou plusieurs des thématiques du Contrat de Ville :

- Education
- Emploi, insertion et développement économique
- Habitat et cadre de vie
- Santé
- Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance
- Animation sociale et culturelle des quartiers

Un projet qui privilégie les publics d'Aubervilliers les plus éloignés des services publics et des dispositifs existants sur le territoire.

Le FIA finance des projets à hauteur de 3 000 euros maximum par an et par association.

Comment déposer un projet ?

En envoyant un dossier complet à la Direction de la Citoyenneté et du Développement Local
par mail : suzy.dacosta@mairie-aubervilliers.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- La Direction de la Citoyenneté et du Développement Local au 01 48 39 52 62,
suzy.dacosta@mairie-aubervilliers.fr

ou

- La Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales au 01 48 39 51 03,
vie.associative@mairie-aubervilliers.fr